

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ARVAN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Séance du 7 mars 2019**

Le SEPT MARS DEUX MILLE DIX-NEUF, à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Croix des Têtes à Saint-Julien-Montdenis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MARGUERON, Président.

Membres présents : Jean-Paul MARGUERON, Pierre-Marie CHARVOZ, Philippe GEORGES, Dominique JACON, Lucie DI CANDIDO, Georges NAGI, Michel BONARD, Jean-Claude PETTIGIANI, Marie LAURENT, Marie-Christine GUERIN, Françoise COSTA, Daniel DA COSTA, Marc TOURNABIEN, Franck LEFEVRE, Evelyne LESIEUR, Corinne COLLOMBET, Hélène BOIS, Georges RICCIO, Maurice CATTELAN, Sophie VERNEY, Pascal DOMPNIER, Yves DURBET, Danielle BOCHET, Marc PICTON, Colette CHARVIN, Jean DIDIER, Robert BALMAIN, Gabriel COSTE, Gilbert DERRIER, Michel CROSAZ, Jean-Michel REYNAUD.

Membres absents : Sandrine TESTON (procuration Pierre-Marie CHARVOZ), Daniel MEINDRE (procuration Marie LAURENT), Françoise MEOLI, Ségolène BRUN (procuration Dominique JACON), Philippe ROLLET (procuration Françoise COSTA), Valérie DENIS (procuration Philippe GEORGES), Jacky ROL (procuration Marie-Christine GUERIN), Jérôme ROBERT, Bernard COVAREL (procuration Pascal DOMPNIER), Philippe FALQUET, Anne CHEVALLIER (procuration Yves DURBET), Pascal SIBUE (procuration Robert BALMAIN).

Secrétaire de séance : Marc TOURNABIEN

Date convocation : 1^{er} mars 2019

Conseillers en exercice : 43

Présents : 31

Votants : 40

Délibération n° 20190307_01**URBANISME – PLANIFICATION****RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-SORLIN-D'ARVES****DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)**

Par délibération en date du 5 février 2018, reçue en Préfecture le 8 suivant, la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves a engagé une procédure de révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2018, reçue en Préfecture le 19 suivant par laquelle la 3CMA a accepté la reprise des procédures d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme des communes de Montricher-Albanne, Saint-Sorlin-d'Arves, Fontcouverte - La Toussuire, Saint-Jean-d'Arves et Villarembert.

Le Bureau d'Études ATELIER 2 qui suit la procédure de révision du PLU de Saint-Sorlin-d'Arves, est venu présenter en bureau communautaire du 14 février 2019, le contenu du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le PADD doit faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant de la collectivité compétente en matière de PLU.

Après avoir débattu des orientations du futur PADD,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves, dont un compte rendu est annexé à la présente.

Le Président,
Jean-Paul MARGUERON

